



FRAIS DE SCOLARITE - SECTION PRIMAIRE :

Suite au décret du 14 mars 2019 sur la gratuité scolaire voici quelques informations : En section maternelle et P1-P2-P3, le matériel scolaire est fourni par l'école et reste propriété de celle-ci. Veillez à le respecter. En cas de perte, le matériel devra être remplacé par vos soins.

Frais obligatoires

- Forfait piscine (un vendredi sur deux à la piscine de Rixensart) : **1.50€ l'entrée**
-

Activités culturelles

- Théâtre au Centre Culturel : **5 € la séance**
- Excursions, sorties et visites : **60 € max/an**

Séjours pédagogiques avec nuitées

- P3 Classes Mammouths du 25 au 27/9/24 : +/- **150 €**
- P5 Centre Adeps de Loverval du 30/9 au 4/10/24 : +/- **240 €**
- P6 Classes de neige du 27/3 au 3/4/25 : +/- **600 €**

Frais facultatifs

Garderie du soir payante à partir de 16h00 et le mercredi à partir de 12h30.

1er enfant	2ème enfant	À partir du 3ème enfant
0.25 € par ¼ heure	0.20 € par ¼ heure	0.15 € par ¼ heure

Si retard après 18h00 : **5 € par ¼ d'heure.**

Une attestation fiscale déductible des impôts sera fournie pour la redevance des garderies.

Repas chauds et potages

Repas chaud maternelle : 4.11€ potage maternelle : 0.50€